



PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DE LA LEGALITE
ET DE MA CITOYENNETE
Bureau des Elections et de la
Réglementation

**RECEPISSE DE DECLARATION DE CREATION
D'UN FONDS DE DOTATION**

La Préfète de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;

VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment son article 7 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Véronique CARON, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Orne ;

DONNE RECEPISSE

A Madame Catherine VIALLE d'une déclaration en date du 7 mars 2018 faisant connaître la création d'un fonds de dotation ayant pour titre : «**FONDS TERRITORIAL DU PERCHE**» dont le siège social est situé 12 Rue Ville Close à BELLEME (61130).

Le fonds de dotation, créé pour une durée indéterminée, a pour objet de soutenir toute mission d'intérêt général concourant à la mise en valeur et au rayonnement du Perche et au bien vivre ensemble de ses habitants ; financer des projets favorisant l'insertion des jeunes, la lutte contre les exclusions, le soutien au grand âge et contribuer au développement du lien social ; participer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité ; encourager les projets artistiques, culturels et sportifs contribuant à l'attractivité du Perche ; financer des actions concourant à la sauvegarde du patrimoine percheron ; être force de proposition et fédérer les acteurs du territoire en vue de permettre la transmission d'expertises et de compétences, ainsi que la coopération entre les partenaires ; encourager la philanthropie de proximité.

Sont joints à l'appui de cette déclaration :

- . le procès-verbal de l'assemblée constitutive,
- . un exemplaire des statuts du fonds de dotation,
- . la liste des personnes chargées de l'administration du fonds de dotation avec leur nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, domicile et nationalité,
- . l'imprimé dûment complété de publication au Journal Officiel.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit de la légalité de l'objet du fonds de dotation.

Fait à ALENCON, le 23 mars 2018

Pour la Préfète
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale

Véronique CARON